



COMPTÉ – RENDU

Assemblée Trimestrielle

VENDREDI 8 décembre 2023 à 17h
en présentiel -L'oustaou du Tignet- Maison des Associations
- 18 rue des Ormeaux – LE TIGNET

DDEN Présents (19/28) :

Brigitte ANDRY, Armand CHAMPSAUR, Viviane CUSACK, Jean DOUSSY, Susannah ELLENA, Jane GUINVARCH, Jean-Marc GUSTAVE, Christian LAVAUX, Claudine LEBLAY, Michel MARY, Chantal MARTUCCI, Michelle MESSIN, Sylviane MOISAN, Michèle PIGNAULT, Catherine PETITOT, Alice ROMARY, Denise TETE, Gilou VERMERSCH et Jacqueline VILLENEUVE.

Invitée présente : Laure PONTAGNER,(en attente de nomination DDEN)

Absents excusés : les autres DDEN de la délégation de Grasse Val de Siagne

Introduction :

approbation du compte-rendu de la précédente assemblée trimestrielle du 24 juin 2023 à Séranon (pj)

Tour de table pour présentation mutuelle d'anciens et nouveaux DDEN

Actions de la délégation

- liste DDEN/école : nous attendons la nomination de Laure Montagner. et l'affectons à l'école Les Oliviers à La Roquette sur Siagne
- rapport de visite 2023 de l'école d'affectation : à rendre avant le 26 janvier 2024 Jean Doussy adressera le lien nécessaire au travail de statistiques. Rappelons l'intérêt de demander à l'Union 06 d'avoir ce rapport plus tôt : dès juin décider une date de rencontre GT pour septembre.
- « enquête fédérale Pause méridienne et restauration scolaire 2023 » : à envoyer par mail le fichier pdf à imprimer pour faciliter le travail , puis participer à l'enquête selon le lien <http://www.dden-fed.org/> à rendre en Mars 2024. Rappelons que la partie commune pour les villes à plusieurs écoles pourra se faire par 2 DDEN ; il y a donc lieu de vous rapprocher du référent de chaque ville pour compléter cette partie.

- concours nationaux : « écoles fleuries » et « citoyenneté à l'école » : il ne semble pas y avoir d'inscription pour notre délégation. Rappelons que dès juin, si un projet entre dans les critères des concours, nous précisons aux enseignants qu'ils n'ont pas d'actions supplémentaires à faire sur leur projet, mais seulement à en faire part à son DDEN. qui pourra alors monter le dossier présenté sur le site de la Fédération et le transmettre à l'Union06.
- rencontre IEN toujours en attente de leurs disponibilités.
- Caisses des Ecoles : les budgets peuvent être très différents selon les actions données par les communes. Il peut ne pas y avoir de Caisse des Ecoles ou être appelées à disparaître selon les villes.
- notre bulletin à distribution élargie pour une sortie en janvier 2024 avec les bons vœux. Notons la demande de Laure de ne pas proposer sa photo. GT en zoom le vendredi 15/12 à 14h30. Jean attend pour le mercredi 13 les propositions d'articles :
 - o les bons usages d'internet : Laure et Brigitte
 - o conseil municipal des enfants : Chantal et Michel
 - o sport et JO: Sylviane, Jean et Michelle M
 - o sécurité routière dans le haut pays : Michel
 - o les cours d'école et lutte contre la chaleur excessive : Christian
- trésorerie :
 - o feuille de frais des déplacements reçue par mail de l'UD06 à faire pour les déplacements sur l'année civile 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ; **chaque DDEN** l'envoie à Chantal MARTUCCI <chantalmartucci@yahoo.fr> (ne pas renseigner la page 3 – fait par Chantal pour la valorisation du bénévolat de nos missions).
 - o action à prévoir pour les écoles (7875€ en trésorerie) : nous décidons pour cette année 2024 une recherche de livres selon les 3 cycles scolaires soit pour les maternelles, les CP,CE1, CE2 et les CM1, CM2.
 - o Prévoir remboursement à Jean pour achat d'une imprimante et à Michelle pour une cartouche d'encre d'imprimante
- Commissions de sécurité : Jean Marc est le lien entre le SDIS et les communes. Il notifie les dates de la rencontre et fait copie des rapports qu'il reçoit aux DDEN concernés . Il rappelle l'obligation des maires à fournir le rapport de la commission de sécurité aux exploitants (les directeurs d'école) qui devront le porter sur le registre de sécurité. Vérification à faire par les DDEN. Pas d'obligation de commission de sécurité pour les écoles classe 5 sauf sur demande du directeur ou du Maire. Lorsqu'une commission donne un rapport défavorable souvent pour raison administrative, le passage d'une nouvelle commission n'est pas obligatoire, la présentation de documents suffit pour avoir une nouvelle décision favorable.

Actualités depuis la dernière assemblée trimestrielle du 24 juin 2023

échos de nos écoles : Très occupés par les actions JO et problème de harcèlement.

- Plusieurs cas dans les écoles de violence et d'harcèlement (le programme PHARE : document d'aide aux enseignants afin de pouvoir définir harcèlement réel ou conflit simple) ; on peut se poser la question est-ce que les enfants sont conscients de ce qu'est le harcèlement et ce que cela peut engendrer comme graves problèmes aux autres.

Vie de l'Union départemental

- actions en cours - prévision de rencontres formation des DDEN : selon les participants se fera soit par zoom, soit à Nice ou Mouans. Jean propose que chaque président des délégations lui donne les noms des nouvelles notifications de l'IA afin de pouvoir en dresser une liste à Jean Marc.

A faire remonter à l'Union 06 :

- demande d'harmonisation des réponses à donner par chaque DDEN, en conseil d'école, pour un vote unique et non un vote personnel sur un thème commun.
- enquête toilette : voir s'il existe des quotas par rapport au nombre d'enfants et d'adultes – enquête disponible sur [le site de la fédération](#) depuis le 22/11/2022

Site de notre Union 06 <http://www.dden.fr> → professionnel → (mot de passe : dden06-06) : le site va être refondé pour être plus attractif.

19h30, L'ordre du jour est épuisé, les DDEN se retrouvent au restaurant Le Paradisio à Peymeinade et sont rejoints par conjoints et amis pour un dîner bien sympathique. Un grand merci à Chantal, coordinatrice, qui malgré des délais très serrés, a su nous proposer cette rencontre pour un moment fort convivial et à la commune de Le Tignet, pour le prêt de la salle qui nous a accueillis.

La Présidente de la Délégation de Grasse et Val de Siagne :
Michelle MESSIN (04 93 70 60 87- 06 83 08 78 33)

L'association Union des délégués départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes porte à votre connaissance que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est depuis le 25 Mai dernier le cadre européen de traitement et de circulation des données personnelles. Renforçant vos droits, il vise à responsabiliser les acteurs traitant des données. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous y conformer. L'association Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (UD DDEN06) a un intérêt légitime à utiliser l'adresse e-mail ou postale renseignée lors de votre adhésion pour vous envoyer des informations, des convocations. Cet intérêt légitime ne vient en aucun cas porter atteinte à vos droits et libertés. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment à l'envoi de toute lettre d'information, des convocations. Vos disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez aussi demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition et au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Président de l'association à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Association UD DDEN06 chez Monsieur Jean MOREAU 7 Rue RAIBERTI 06000 Nice ou à l'adresse e-mail suivante : secretariat.ud06@dden.fr